

À une séance régulière du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le 1er avril 2014 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Jean-François Roy  
M. Paul Audet  
Mme Lise Gosselin

Mme Manon Roy  
M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Daniel Talbot. Madame Josée Vachon, directrice-générale, secrétaire-trésorière est aussi présente.

#### **2014-04-67 Ouverture de la session**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par Mme Lise Gosselin  
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19H20.

Adoptée.

#### **2014-04-68 Adoption de l'ordre du jour du 1er avril 2014**

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe  
Appuyé par Mme Lise Gosselin  
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée.

#### **2014-04-69 Dispense de lecture du procès-verbal du 3 mars 2014**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par M. Gaétan Lapointe  
Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2014 puisque tous les élus en ont pris connaissance.

Adoptée.

#### **2014-04-70 Adoption du procès-verbal du 3 mars 2014**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par Mme Lise Gosselin  
Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 3 mars 2014

Adoptée.

#### **CORRESPONDANCE**

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposée au conseil.

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

##### **Adoption règlement 211-2014 : Circulation VTT**

Il est convenu de reporter ce point afin d'obtenir certains éclaircissements auprès de la Sûreté du Québec et du Ministère des Transports, quant à notre obligation pour l'installation de la signalisation.

#### **2014-04-71 Cours de secourisme**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par M. Gaétan Lapointe  
et résolu de confirmer que Mme Josée Vachon assistera au cours de secourisme obligatoire, le 22 et 29 avril prochain à Thetford-Mines, le tout tel que précisé par la résolution no 2013-07-179 adoptée le 2 juillet 2013.

Adoptée.

#### **2014-04-72 Dépôt des états financiers au 31 décembre 2013**

Il est proposé par Mme Manon Roy  
Appuyé par Mme Lise Gosselin  
Et résolu unanimement de confirmer le dépôt des états financiers de la Municipalité de Ste-Praxède, au 31 décembre 2013.

Le document intégral de la firme de vérificateurs est remis à chacun des élus et sera transmis par voie électronique au Ministère des Affaires Municipales.

Adoptée

#### **2014-04-73 Dépôt des états financiers au 31 mars 2014**

Il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par M. Gaétan Lapointe  
et résolu unanimement de confirmer le dépôt des états financiers au 31 mars 2014.

Adoptée

#### **2014-04-74 Résolution: Participation au bulletin des Riverains**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par Mme Lise Gosselin  
Et résolu unanimement de participer à la parution de l'édition du Journal le Cantonnier, présentant un cahier spécial pour les riverains.

Le conseil est d'accord pour publier un article 1/3 de page, au coût de 205.00\$.

Adoptée.

#### **2014-04-75 Acceptation du logo et projet d'enseignes**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par M. Jean-François Roy  
et résolu unanimement d'accepter la proposition de logo et de modèles d'enseignes, tel que présenté par Original Design, représenté par M. Martin Blanchard.

Aucun achat n'est fait pour le moment. Il est convenu de demander à M. Blanchard de nous fournir un projet d'enseignes avec une autre teinte avant de choisir.

Adoptée.

#### **2014-04-76 Dépôt : Rapport de l'inventaire des installations sanitaires**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par M. Jean-François Roy

et résolu unanimement de confirmer le dépôt du rapport de l'inspecteur, M. Guy Fournier, relativement à son travail sur l'inventaire des installations sanitaires et les procédures à suivre pour la visite des propriétés.

Adoptée.

#### **2014-04-77 Résolution d'appui au M.D.D.E.F.P. à la CPTAQ**

Attendu que le demandeur, le M.D.D.E.F.P. a acquis une superficie de 1.245 km. carrés en 2009 afin d'agrandir le Parc National de Frontenac,

Attendu que le demandeur gère un élément majeur dans la vitalité économique de notre municipalité,

Attendu que le demandeur désire se départir d'une superficie de 158 771 mètres carrés, afin de maintenir le potentiel agricole de ladite superficie, servant de prairie,

Attendu que le potentiel agricole de ladite superficie n'est pas dans l'intérêt de la mise en valeur du territoire du parc national,

Attendu que la propriété visée se situe en zone AV-8 de notre plan de zonage municipal, soit une zone agricole viable,

Attendu que le demandeur désire se départir de la partie en culture selon les règles édictées par le "Règlement sur les conditions de disposition des immeubles excédentaires des ministères et organismes privés",

Attendu que la demande vise à maintenir et encourager la vocation agricole de notre municipalité, tel que prôné dans notre règlement d'urbanisme,

Attendu que la demande est conforme à nos règlements d'urbanisme,

Il est proposé par Mme Manon Roy  
Appuyé par M. Gaétan Lapointe

et résolu unanimement que la Municipalité de Ste-Praxède appuie la demande du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (M.D.D.E.F.P.) auprès de la Commission de la Protection du Territoire du Québec (C.P.T.A.Q.) afin de pouvoir soustraire une partie du lot 14 B, Du Rang Un, Canton de Price, d'une superficie de 158 771 mètres carrés, afin de la céder éventuellement à un producteur agricole afin que cette superficie continue d'être utilisée pour la culture des sols.

Adoptée.

#### **2014-04-78 Offre de Services Sanitaires Denis Fortier: Gros rebuts**

Il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par M. Paul Audet

et résolu unanimement d'accepter l'offre de Services Sanitaires Denis Fortier et de ce fait, demander à notre entrepreneur T.O.R.A. de laisser au centre de tri de Services Sanitaires Denis Fortier, nos gros rebuts cueillis lors des cueillettes du printemps et de l'automne pour l'année 2014.

La municipalité de Ste-Praxède paiera donc la redevance pour ces déchets à Services Sanitaires Denis Fortier, selon un tarif de 81,70\$ la tonne métrique pour la cueillette du printemps. Le prix de disposition pour l'automne pourrait être modifié selon le prix en vigueur.

Adoptée.

**2014-04-79    Résolution: entretien du terrain de l'édifice.**

Il est proposé M. Jean-François Roy  
Appuyé par Mme Manon Roy  
et résolu unanimement d'accepter l'offre de M. Jean-Marc Cloutier pour l'entretien du terrain du centre communautaire.

L'offre proposée s'élève à 1 400\$, payable en cinq versements, et inclus les travaux suivants:

- Tondre la pelouse, minimum une fois par semaine;
- Faire le fouet aux endroits requis;
- Entretien des sentiers (si produits requis, à la charge de la municipalité);
- Installer les tables, les nettoyer et les entreposer en fin de saison;
- Entretien général pour assurer une circulation sécuritaire;
- La période des travaux est du début de mai jusqu'au début octobre.
- L'entrepreneur sera responsable des bris causés par sa négligence.

Adoptée.

**2014-04-80    Offre de service: Laboratoire Biolab**

Il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par M. Gaétan Lapointe  
et résolu unanimement d'accepter l'offre de service du Laboratoire Biolab de Thetford Mines, pour procéder aux analyses des échantillons d'eau qui seront prélevés à l'édifice municipal.

Cette offre, qui comporte uniquement les frais d'analyse, s'élève à \$549.00 plus taxes pour une année.

La directrice-générale est mandatée pour signer cette offre de service pour et au nom de la Municipalité de Ste-Praxède.

Adoptée.

**2014-04-81    Formation pour prélèvements d'eau potable**

Il est proposé par Mme Lise Gosselin  
Appuyé par M. Paul Audet  
Et résolu unanimement d'autoriser Mme Josée Vachon, à s'inscrire à une formation offerte par Emploi Québec, afin d'obtenir la qualification pour procéder aux prélèvements pour les tests d'eau requis à l'édifice municipal.

Cette formation est offerte pour un coût de \$110.00. Pour le moment, la date et l'endroit ne sont pas définis.

Adoptée.

**2014-04-83    Mandat à SNC Lavalin. Travaux Chemin Thibodeau**

Il est proposé par M. Jean-François Roy  
appuyé par Mme Lise Gosselin  
et résolu unanimement de mandater la firme SNC Lavalin pour réaliser le devis pour soumission par invitations, pour les travaux de voirie et de fossés du Chemin Thibodeau "Secteur Ouest";

Le nom des soumissionnaires invités ont été préalablement déterminés par le conseil municipal.

En plus de la confection du devis pour invitation, il est convenu de mandater la firme SNC Lavalin pour de l'assistance technique et une surveillance partielle des travaux de voirie s'ils sont réalisés.

Adoptée.

**2014-04-84 Demande de prix: Émondage André Gosselin**

Il est proposé par Mme Manon Roy  
Appuyé par M. Gaétan Lapointe  
et résolu unanimement de demander d'adresser une demande de soumission pour les travaux d'abattage d'arbres requis pour les travaux de voirie et de fossés requis pour le Chemin Thibodeau, à l'entreprise Émondage André Gosselin.

Adoptée.

**2014-04-85 Dépôt de 3 mises en demeure reçues de Ferme Rémavie**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par M. Jean-François Roy  
et résolu unanimement de confirmer le dépôt de trois mises en demeure adressées à la Municipalité de Ste-Praxède, de la part de Ferme Rémavie

Adoptée.

**2014-04-86 Résolution: Mandat à Me Odette Gagné, avocate**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Proposé par M. Gaétan Lapointe  
Et résolu unanimement de mandater Me Odette Gagné, avocate, pour analyser et répondre aux mises en demeure reçues de Ferme Rémavie.

Adoptée

Il est à noter que Mme Manon Roy, conseillère, co-propriétaire de Ferme Rémavie, n'a pas votée ni participer aux délibérations relativement aux résolutions numéros: 2014-04-85 et 2014-04-86.

**2014-04-87 Résolution : Paiement des comptes au 1er avril 2014.**

Il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par M. Gaétan Lapointe  
Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés au 1er avril 2014, laquelle s'élève à \$99 357.32.

Adoptée.

---

Josée Vachon, sec.trés, dir-gén. Je certifie que la Municipalité de Ste-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

**Questions des élus et employés**

Le conseillère Mme Manon Roy, nous résume une rencontre à laquelle est assistée, concernant une politique pour les nouveaux arrivants dans la MRC.

**Questions des personnes présentes**

**2014-04-88 Résolution: Levée de la séance**

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe  
Appuyé par Mme Lise Gosselin  
et résolu unanimement de lever cette séance à 20h40.

Adoptée.

M. Daniel Talbot  
Maire  
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon  
Directrice-générale  
Secrétaire-trésorière